



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-67681>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-67681**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Département du Var

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22830001800113

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83076

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 83

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation** : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1480846>

**Identifiant interne de la consultation** : 20241062

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : correspondre@aws-france.com

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - La Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par les membres du groupement d'opérateurs économiques L'imprimé Dc1 est disponible sur le site du portail de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail; - Justification d'inscription au registre professionnel (numéro unique d'identification - Siren)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 04/07/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 70% Prix des prestations apprécié sur la base du devis quantitatif estimatif : 30%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Formation initiale et formation continue des accueillants familiaux hébergeant à leur domicile à titre onéreux des personnes âgées et/ou personnes adultes handicapées

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 80500000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le décret n°2017-552 du 14 avril 2017 relatif à la formation des accueillants familiaux institue le principe d'une formation initiale et obligatoire de 54 heures. Celle-ci se décline en une formation initiale de 54 heures et une formation continue de 12 heures tous les 5 ans, suivant un référentiel de formation des accueillants familiaux défini en annexe 3-8-4 du décret précédemment cité

**Lieu principal d'exécution du marché** : 390 avenue des Lices 83076 - TOULON

**Durée du marché (en mois)** : 12

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et 50000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Il sera conclu un marché mono-attributaires à bons de commande conformément aux articles R . 2162-1. à R. 2162-6. - R. 2162-13. et R. 2162-14 du CCP. Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'opérateurs économiques. En cas de groupement momentané d'opérateurs économiques, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. La valeur estimée du marché est de : 50 000 euro(s) Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : Première période, à partir de la date de notification et pour un an: Montant minimum : 1 000 Euros HT Montant maximum : 12 500 Euros HT Périodes suivantes (annuelles), dans la limite de 3 reconductions: Montant minimum : 1 000 Euros HT Montant maximum : 12 500 Euros HT Critère valeur technique : 70% Les clauses de réexamen portent notamment sur : Les modifications du marché pour circonstances imprévisibles les options dont notamment : marché similaire : Un marché en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pourra être passé pour des prestations similaires

conformément à l'article R. 2122-7 du CCP. Le nombre de reconductions est de 3

**Sous-critère 1.1 : Organisation et interaction avec le Département - 15 points** Le prestataire doit détailler l'organisation et la communication qu'il prévoit de mettre en place pour assurer l'exécution de la prestation avec le Département. Cela comprend notamment la nomination d'une personne référente au sein de son organisme pour faciliter la communication et la coordination avec le Département.

**Sous-critère 1.2 : Description détaillée d'une session de formation - 30 points** Le candidat devra fournir les Méthodes pédagogiques, descriptif des outils et qualités des contenus proposés par rapport aux objectifs des formations détaillés à l'article 7 du CCP. Il sera noté dans ce cadre : - La qualité et la pertinence des contenus, des études de cas ou exercices proposés au regard des objectifs poursuivis. - La clarté et la pertinence du programme de formation,

**Sous-critère 1.3 : Nombre, qualification et expérience des personnes affectées à la réalisation des prestations - 25 points** Dans ce cadre, le candidat devra fournir les CV ou tout autre document permettant de juger les compétences (formations, diplômes, qualifications) ainsi que l'expérience (nombre d'années) des formateurs affiliés au présent marché. Ces informations devront notamment permettre à l'acheteur d'apprécier l'aptitude des formateurs à enseigner à un public professionnel.

**Critère prix : 30%** Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon 5 rue Racine BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 greffe.ta-toulon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2024**